

## Séance publique du 13 décembre 2004

### Délibération n° 2004-2363

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2005 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2005 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 61 424 666 € en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus, toutes sections confondus.

En raison de l'affermage de la production et la distribution de l'eau potable, la section d'exploitation reflète pour l'essentiel les flux financiers entre la Communauté urbaine et les compagnies fermières.

La section d'investissement s'élève à hauteur de 39,1 M€ au total, dont 25,69 M€ pour la mise en œuvre des projets du plan de mandat visant à améliorer la qualité de la distribution de l'eau. Elle comporte des écritures pour la gestion de la TVA qui augmente les volumes financiers sans réelle signification économique.

En effet, ce budget pour un service public à caractère industriel et commercial est régi selon l'instruction comptable M 49. La TVA due est mandatée dans les écritures budgétaires. Elle est récupérée auprès des services fiscaux par les fermiers qui la reverse ensuite à la Communauté urbaine.

L'investissement est géré en autorisations de programme et crédits de paiement. Ainsi, pour 2005, le besoin de paiement est estimé à 25,688 M€.

#### Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - présentation générale (en € TTC) - tableau n° 1

Exploitation	Charges	Produits
<b>mouvements réels</b>	<b>6 114 611</b>	<b>20 216 817</b>
dont redevance d'exploitation		9 852 764
dont remboursement de la dette		8 760 853
<b>mouvements d'ordre</b>	<b>16 224 014</b>	<b>2 121 808</b>
intérêts courus	407 072	474 778
amortissements	9 862 942	1 647 030
virement à la section d'investissement	5 954 000	
<b>sous-total de l'exploitation</b>	<b>22 338 625</b>	<b>22 338 625</b>

<b>Investissement</b>		
<b>crédits opérationnels</b>	<b>25 688 180</b>	<b>3 514 327</b>
dont subventions et aides de l'Agence de l'eau		3 514 327
dont immobilisations corporelles	25 688 180	
<b>mouvements financiers</b>	<b>7 102 203</b>	<b>15 173 850</b>
programme d'emprunts et dettes	7 036 495	11 000 000
dont créances de TVA		4 173 850
dépenses imprévues	65 708	
<b>sous-total des mouvements réels</b>	<b>32 790 383</b>	<b>18 688 177</b>
intérêts courus	474 778	407 072
amortissements	1 647 030	9 862 942
dont créances de TVA	4 173 850	4 173 850
virement de la section d'exploitation		5 954 000
<b>mouvements d'ordre</b>	<b>6 295 658</b>	<b>20 397 864</b>
<b>sous-total de l'investissement</b>	<b>39 086 041</b>	<b>39 086 041</b>
<b>total budget des eaux</b>	<b>61 424 666</b>	<b>61 424 666</b>

### I- Section d'exploitation

La section d'exploitation pour 2005 est arrêtée à 22,339 M€ en mouvements budgétaires, avec 6,115 M€ de mouvements réels en dépenses et 20,217 M€ en recettes. Cette situation est caractéristique d'un service en affermage où l'on enregistre les redevances des fermiers en recettes d'exploitation et où les principales dépenses de la Communauté déléguante relèvent de l'investissement.

L'autofinancement brut s'élève donc à 14,102 M€, en progression de 5,2 % par rapport à celui de 2004. En effet, les dépenses réelles diminuent de 10,4 % soit 0,7 M€, alors que les recettes réelles restent stables.

La part des amortissements de 9,863 M€ en dépenses est à diminuer de l'amortissement des subventions de 1,647, ce qui la ramène à 8,216 M€ en charge nette.

### Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont de 20,217 M€ en mouvements réels auxquels s'ajoutent 2,122 M€ de mouvements d'ordre pour obtenir 22,339 M€ au total.

La principale recette pour un montant de 18,614 M€ provient des fermiers. Il s'agit de l'application du contrat d'affermage. Le produit de la redevance d'exploitation constitue le deuxième élément du contrat, il est estimé à 9,853 M€ en progression de 4,2 %, soit 0,395 M€ suivant la progression du coefficient contractuel k qui est de 1,651365.

Le prix du mètre cube d'eau hors taxe est porté au 1er janvier 2005 de 1,1455 € à 1,1934 € pour une consommation semestrielle de 60 mètres cubes et un compteur de 15 mm de diamètre.

**Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - produits d'exploitation (en € TTC) - tableau n° 2**

Nature	Budget primitif 2004	Budget primitif 2005	Evolution en %
<b>ventes de produits</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>0,00</b>
honoraires	1 000	1 000	0,00
<b>atténuation de charges</b>	<b>386 100</b>	<b>286 100</b>	<b>- 25,90</b>
remboursements sur rémunération du personnel	386 100	286 100	- 25,90
<b>autres produits de gestion courante</b>	<b>10 137 240</b>	<b>10 522 764</b>	<b>3,80</b>
redevance des fermiers (2° élément)	9 457 240	9 852 764	4,18
redevance Voies navigables de France	500 000	520 000	4,00
autres produits divers de gestion (redevance télécom, EDF)	180 000	150 000	- 16,67
<b>produits financiers</b>	<b>9 046 836</b>	<b>8 760 853</b>	<b>- 3,16</b>
remboursement de la dette (1er élément de la redevance)	9 046 836	8 760 853	- 3,16
<b>produits exceptionnels</b>	<b>635 754</b>	<b>646 100</b>	<b>1,63</b>
remboursement des taxes foncières	352 814	371 600	5,32
remboursements divers	266 940	269 500	0,96
mandats annulés sur exercices antérieurs	15 000	5 000	- 66,67
produits des cessions d'éléments d'actif	1 000	0	- 100,00
<b>sous-total des mouvements réels</b>	<b>20 206 930</b>	<b>20 216 817</b>	<b>0,05</b>
ICNE	15 900	474 778	2 886,03
amortissement des subventions d'investissement	1 647 003	1 647 030	0,00
<b>sous-total des mouvements d'ordre</b>	<b>1 662 903</b>	<b>2 121 808</b>	<b>27,60</b>
<b>total général des produits d'exploitation</b>	<b>21 869 833</b>	<b>22 338 625</b>	<b>2,14</b>

Le remboursement de la dette contractée pour les biens transférés le 1er janvier 1987, s'élève à 8,760 M€. C'est le premier élément de la redevance contractuelle. Il suit le rythme d'amortissement du capital de la dette constatée à la même date qui est en phase d'extinction donc en diminution de 3,16 % en 2005. Le tableau n° 3 rapproche le montant encaissé au titre du premier élément et le montant de la dette effectivement supportée par la Communauté. On constate que les effets de la gestion active de la dette et les renégociations successives ont permis à la Communauté de diminuer le poids de cette dette.

**Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - évolutions des redevances de l'affermage (en M€) - tableau n° 3**

Libellé	CA 2001	CA 2002	CA 2003	BP 2004	BP 2005
remboursement de la dette (1er élément)	9,731	9,284	9,154	9,047	8,761

redevance d'exploitation (2° élément)	8,644	8,925	9,094	9,457	9,853
<b>sous-total des versements des fermiers</b>	<b>18,375</b>	<b>18,209</b>	<b>18,248</b>	<b>18,504</b>	<b>18,614</b>
évolution annuelle (en %)	- 4,58 %	- 0,90 %	0,21 %	1,40 %	0,59 %
recettes réelles d'exploitation	19,331	19,280	19,706	20,207	20,217
<b>ratio des versements/recettes réelles</b>	<b>95,05 %</b>	<b>94,45 %</b>	<b>92,60 %</b>	<b>91,57 %</b>	<b>92,07 %</b>
évolution du ratio	0,53 %	- 0,64 %	- 1,95 %	- 1,11 %	0,54 %
annuité de la dette à LT	7,385	7,465	7,275	7,754	8,406
<b>remboursement de la dette/annuité</b>	<b>131,76 %</b>	<b>124,37 %</b>	<b>125,83 %</b>	<b>116,68 %</b>	<b>104,22 %</b>

Les autres recettes de 1,603 M€ concernent divers remboursements et reversements, tels celui des charges sociales des personnels détachés auprès des fermiers, des taxes foncières et de la contre-valeur de la redevance versée à la société Voies navigables de France.

### Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont de 6,115 M€ en mouvements réels auxquels s'ajoutent 16,224 M€ de mouvements d'ordre pour obtenir 22,339 M€ au total.

Les charges réelles diminuent par rapport au budget primitif 2004 de 10,4 %. En effet, en 2004 il avait fallu prévoir la somme de 1,3 M€ pour un premier versement au syndicat des eaux de Millery-Mornant pour la sortie de la commune de Charly et son raccordement au réseau communautaire. En 2005, la subvention à ce titre est de 1,077 M€.

La charge financière en 2005, calculée à 1,747 M€, est en baisse de 23 % par rapport à la prévision initiale de 2004 de 2,273 M€. C'est l'effet de l'extinction de contrats anciens, de l'amortissement anticipé de contrats en cours, du faible recours à l'emprunt dans ce budget et de taux d'intérêt très avantageux. Depuis 1987, date de l'extension de l'affermage, 8 M€ ont été empruntés pour la première fois en 2003, les aides et avances à taux très réduits de l'Agence de l'eau ainsi qu'un autofinancement élevé ayant permis de financer les investissements.

Les dépenses de personnel calculées à hauteur de 1,751 M€ sont en progression de 25 %, par rapport au budget primitif 2004. Il s'agit en fait du remboursement au budget annexe de l'assainissement de la quote-part redéfinie du personnel de la direction de l'eau partiellement affecté à la gestion du contrat d'affermage et à la réalisation ou rénovation des ouvrages d'adduction d'eau.

La dotation aux amortissements (8,912 M€) ainsi que l'amortissement d'une indemnité capitalisée liée à un remboursement anticipé d'emprunt (0,951 M€), les intérêts courus non échus (0,407 M€), constituent avec le virement à la section d'investissement un transfert total vers l'investissement de 16,2 M€.

### Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - charges d'exploitation (en € HT) - tableau n° 4

Nature	Budget primitif 2004	Budget primitif 2005	Evolution en %
<b>achats</b>	<b>3 000</b>	<b>1 800</b>	<b>- 40,00</b>
<b>services extérieurs</b>	<b>354 523</b>	<b>331 127</b>	<b>- 6,60</b>
sous-traitance (informatique)	99 823	101 320	1,50
locations immobilières	55 000	60 000	9,09
entretien sur autres biens mobiliers	11 750	11 927	1,51
primes assurance	19 670	17 600	- 10,52
études et recherches	130 000	110 000	- 15,38
frais de stages et études	38 280	30 280	- 20,90
<b>autres services extérieurs</b>	<b>100 300</b>	<b>90 000</b>	<b>- 10,27</b>
honoraires	10 000	10 000	0,00

frais d'actes et de contentieux	7 700	7 700	0,00
autres rémunérations	70 000	60 000	
annonces et insertions	10 000	5 000	- 50,00
voyages et déplacements	80	80	0,00
missions	1 520	1 220	- 19,74
réceptions	1 000	1 000	0,00
frais d'affranchissements		5 000	
<b>impôts et taxes</b>	<b>601 914</b>	<b>620 750</b>	<b>3,13</b>
taxes foncières	351 814	370 600	5,34
autres impôts	100	150	50,00
redevance VNF	250 000	250 000	0,00
<b>autres services extérieurs</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>- 100,00</b>
autre personnel extérieur	300 000		- 100,00
<b>impôts, taxes et versements</b>	<b>20 457</b>	<b>20 800</b>	<b>1,68</b>
<b>assimilés sur rémunération</b>			
versement de transport	12 490	12 700	1,68
participation à l'effort de construction	305	300	- 1,64
cotisations aux centres de gestion et au CNFPT	7 662	7 800	1,80
<b>charges de personnel</b>	<b>1 398 407</b>	<b>1 751 500</b>	<b>25,25</b>
rémunération principale	787 113	1 122 000	42,55
indemnités et primes	51 603	47 500	- 7,95
cotisations Urssaf	98 036	101 000	3,02
CNRACL	461 655	481 000	4,19
<b>autres charges de gestion courante</b>	<b>207 620</b>	<b>207 000</b>	<b>- 0,30</b>
créances irrécouvrables	7 620	7 000	- 8,14
charges de gestion courante	200 000	200 000	0,00
<b>charges financières</b>	<b>2 272 845</b>	<b>1 746 830</b>	<b>- 23,14</b>
intérêts de la dette (long et moyen termes)	2 272 845	1 746 830	- 23,14
<b>charges exceptionnelles</b>	<b>1 497 023</b>	<b>1 299 041</b>	<b>- 13,23</b>
autres subventions	7 350		- 100,00
subventions accordées	14 701		- 100,00
autres charges exceptionnelles (annulations de titres)	1 000	1 000	0,00
autres charges exceptionnelles (indemnité de sortie de syndicat)	163 972	163 972	0,00
titres annulés sur exercices antérieurs	10 000	10 000	0,00
subventions exceptionnelles d'équipement (syndicat Millery-Mornant)	1 300 000	1 076 950	- 17,16
subventions exceptionnelles de fonctionnement		47 119	
<b>dépenses imprévues</b>	<b>66 393</b>	<b>45 763</b>	<b>- 31,07</b>
<b>sous-total des mouvements réels</b>	<b>6 822 482</b>	<b>6 114 611</b>	<b>- 10,38</b>
<b>intérêts courus non échus</b>	<b>16 900</b>	<b>407 072</b>	<b>2 308,71</b>
<b>dotations aux amortissements</b>	<b>9 330 451</b>	<b>9 862 942</b>	<b>5,71</b>
dotations aux amortissements et aux provisions	8 794 468	8 912 262	1,34
dotations aux amortissements des charges à répartir	535 983	950 680	77,37

<b>autofinancement prévisionnel</b>	<b>5 700 000</b>	<b>5 954 000</b>	<b>4,46</b>
<b>sous-total des mouvements d'ordre</b>	<b>15 047 351</b>	<b>16 224 014</b>	<b>7,82</b>
<b>total général des charges d'exploitation</b>	<b>21 869 833</b>	<b>22 338 625</b>	<b>2,14</b>

## II - Section d'investissement

La section d'investissement est arrêtée à la somme de 39,086 M€. En dépense, 36,96 M€ correspondent à des mouvements réels dont 25,69 M€ financeraient les opérations de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) c'est-à-dire 65,7 % de ces crédits.

En recettes, les écritures réelles représentent 18,69 M€ ; 7,69 M€ sont des encaissements attendus au titre des opérations de la programmation (subventions d'équipements, avances remboursables et produit de la TVA).

Les inscriptions pour ordre relatives à la gestion de la TVA affectent les prévisions de dépenses comme de recettes pour un montant de 4,17 M€. L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement s'établit à 16,22 M€ en recettes compte tenu notamment du virement de la section d'exploitation proposé à 5,95 M€ et de la dotation aux amortissements des biens évaluée à 8,91 M€. En dépenses, l'annuité relative à l'étalement des subventions d'équipement reçues et la contre-passation des intérêts courus non échus en 2004 constituent une dépense d'ordre supplémentaire de 2,12 M€.

La liste des opérations de la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 a été révisée le 12 juillet 2004. En charge nette, la capacité financière réservée au budget des eaux est fixée à 77 M€. Au 14 octobre 2004, elle a fait objet d'une réalisation à hauteur de 25,3 M€ en charge nette soit environ 33 % de cette prévision initiale dont 45,29 M€ en dépenses. Les individualisations s'établissent à 46,4 M€ en charge nette dont 86,76 M€ de dépenses, à la même date.

Le crédit de paiement 2005 est porté à 18 M€ charge nette. Les inscriptions de dépenses sont évaluées à 29,86 M€ à minorer de 4,17 M€, somme réservée à la gestion de la TVA à récupérer des fermiers. Elles sont affectées aux directions pour les missions de rénovation, d'extension et de sécurisation des réseaux d'eau potable, le développement des logiciels informatiques métiers.

Les recettes opérationnelles sont portées à 11,86 M€. Comme en dépenses, elles incluent 4,17 M€ d'écritures pour ordre, relatives au produit de la TVA à récupérer.

### Les inscriptions opérationnelles

Les besoins de paiement sont exprimés selon une présentation comptable qui est proposée pour cette rubrique. Ils ne sont pas rattachés au stade prévisionnel à opérations.

Le budget 2005 permettra d'effectuer les programmes annuels de travaux sur les équipements : construction de nouveaux réseaux, remplacement des conduites en plomb et en amiante, installation des clapets anti-retour pour la sécurisation de la ressource, protection des berges pour les champs captants, poursuite de la télégestion ainsi que le développement des produits informatiques (0,79 M€). Il assurera le paiement des prestations relatives aux opérations individualisées. Certaines pourront mobiliser des financements importants ; par exemple le raccordement de la commune de Charly au réseau communautaire, les travaux pour la station relais rue Saint Irénée à Lyon 5<sup>e</sup>, la construction de bassins en vue de la protection dynamique des zones de captages.

**Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - section d'investissement - inscriptions opérationnelles - dépenses (en €) - tableau n° 5**

Libellé	Dépenses
<b>Périmètre PPI - dépenses- total</b>	<b>29 862 030</b>
<b>mouvements réels</b>	<b>25 688 180</b>
chapitre 20 : prestations intellectuelles informatiques	789 000
chapitre 21 : matériels informatiques	1 530 000
chapitre 23 : constructions de réseaux	23 369 180
dont constructions de réseaux	23 069 180
dont travaux à la demande de tiers	300 000
<b>mouvements pour ordre</b>	<b>4 173 850</b>
chapitre 27 : créances liées à la gestion de la TVA	4 173 850

Pour les recettes, les principales aides aux investissements communautaires sont attendues de l'Agence de l'eau : les études et les interventions effectuées pour la sécurisation de la distribution pourraient être subventionnées à hauteur de 2,55 M€. Pour ces actions, l'Agence consentirait également des avances remboursables évaluées à 0,50 M€.

Les participations des tiers pour les opérations de raccordement effectuées en cours d'année sont prudemment estimées à 0,46 M€. Le produit de la TVA est calculé à 4,17 M€ compte tenu des dépenses opérationnelles proposées à 29,86 M€.

**Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - section d'investissement - inscriptions opérationnelles - recettes (en €) - tableau n° 6**

Libellé	Recettes
<b>Périmètre PPI - recettes - total</b>	<b>11 862 027</b>
<b>mouvements réels</b>	<b>7 688 177</b>
chapitre 13 : subvention d'investissement	3 014 327
dont subvention de l'Agence de l'eau	2 550 000
dont autres subventions de tiers pour le raccordement au réseau d'eau potable	464 327
chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées - avances de l'Agence de l'eau	500 000
chapitre 27 : produit de la TVA à récupérer auprès des fermiers	4 173 850
<b>mouvements pour ordre</b>	<b>4 173 850</b>
chapitre 20 : TVA à récupérer sur les prestations intellectuelles informatiques	98 328
chapitre 21 : TVA à récupérer sur l'achat de matériels informatiques	245 820
chapitre 23 : TVA à récupérer sur les constructions de réseaux et les travaux pour le compte de tiers	3 829 702

## Les mouvements financiers

Le programme d'emprunts s'élèverait à 11 M€ compte tenu des inscriptions opérationnelles et de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement.

Le remboursement du capital de la dette serait assuré à hauteur de 6,66 M€. Il était de 5,12 M€ au budget primitif 2004. L'encours de la dette au 1er janvier 2005 s'élèvera à 39,73 M€.

Les avances reçues de l'Agence de l'eau et du conseil général du Rhône doivent faire l'objet d'un remboursement annuel total de 0,37 M€. Une provision de 0,07 M€ pour les dépenses imprévues de l'exercice est également comptabilisée en mouvements réels.

### Budget primitif 2005 - budget annexe des eaux - section d'investissement - mouvements financiers - dépenses et recettes (en €) - tableau n° 7

Mouvements financiers	Dépenses	Recettes	Charge nette
<b>Total</b>	<b>9 224 011</b>	<b>27 224 014</b>	<b>- 18 000 003</b>
<b>mouvements réels</b>	<b>7 102 203</b>	<b>11 000 000</b>	<b>- 3 897 797</b>
programme emprunt à long terme	6 658 688	11 000 000	- 4 341 312
prêts remboursables Agence de l'eau	366 464		366 464
avances remboursables du Conseil général	11 343		11 343
dépenses imprévues	65 708		65 708
<b>mouvements d'ordre</b>	<b>2 121 808</b>	<b>16 224 014</b>	<b>- 14 102 206</b>
dotations aux amortissements des biens		8 912 262	- 8 912 262
dotations aux amortissements des subventions	1 647 030		1 647 030
dotations aux amortissements des indemnités capitalisées		950 680	- 950 680
intérêts courus non échus	474 778	407 072	67 706
virement de la section de fonctionnement		5 954 000	- 5 954 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le budget primitif de l'exercice 2005 du budget annexe des eaux arrêté à 61 424 666 €.

**2° - Dit** que les crédits sont exécutoires par le comptable public pour leurs montants par compte à deux chiffres pour la section d'investissement et des chapitres globalisés en exploitation tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M49.

**3° - Décide** l'attribution de subventions accordées, telles qu'elles figurent dans l'état annexé au projet de budget.

**4° - Fixe :**

a) - le prix de l'eau potable, conformément aux dispositions des avenants 13 et 14 aux contrats d'affermage qui contractualisaient les conclusions de la révision quinquennale prenant effet au 1er janvier 2003.

Ainsi au 1er janvier 2005 le prix du mètre cube s'établit à :

- de 0 à 3 000 mètres cubes par semestre	1,1934 € HT,
- de 3 001 à 12 000 mètres cubes par semestre	1,1528 € HT,
- de 12 001 à 48 000 mètres cubes par semestre	1,1015 € HT,
- au-delà de 48 000 mètres cubes par semestre	1,0250 € HT,

b) - sur la base des sommes payées par la Communauté urbaine en 2004 au titre des redevances Voies navigables de France, le montant de la contre-valeur à 0,0065 € HT par mètre cube au titre de la part eau potable.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,